



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

confluences

Champ-sur-Drac

N° 94

Printemps 2023



**La chenillarde :
courir pour la
bonne cause !**

« Renaturaliser » la Chênaie, un choix raisonné

Confluences n° 94

- P. 4 Finances
- P. 6 Environnement
- P. 10 Culture
- P. 14 Éducation
- P. 16 Sport et vie associative
- P. 18 CCAS
- P. 20 Info Métro
- P. 21 CIVIPOLE
- P. 22 Infos mairie
- P. 24 Retour en images
- P. 26 Expressions politiques
- P. 27 Infos pratiques

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE
CHAMP-SUR-DRAC - N° 94

Directeur de la publication : Francis DIETRICH

Responsables de la rédaction : Gaby VITINGER,
Angeline ABRAHAM-MOREL et Ingrid CHARROPPIN

Contacts : communication@ville-champsurdrac.fr

Conception graphique : Pi COMM, Échirrolles

Crédits photos : Adobe Stock / Associations / Gaby
VITINGER / Service éducation, enfance & jeunesse /
Renée Brouet / Freepik / Clara Goubault

Impression : Press Vercors, Saint-Marcellin

Dépôt légal : Mai 2023

Tirage : 1 700 exemplaires

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'illustration et à la rédaction de ce numéro.

Édito

Madame, Monsieur,

Conserver, préserver, protéger mais aussi entreprendre, avancer, progresser. Cela pourrait être la devise de notre ville dans divers domaines. Ce nouveau numéro de Confluences le démontre par divers exemples.

Nous sommes tout d'abord ravis de vous présenter les chiffres du budget prévisionnel 2023. La stratégie d'anticipation et le travail prospectif notamment avec la mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement portent leurs fruits. En effet, nous pouvons continuer d'avancer sur tous les projets municipaux tout en conservant le même niveau de qualité de service pour les chenillards.

L'Espace Culturel Navarre, réel patrimoine historique pour notre commune, continue sa modernisation et se professionnalise. Vous découvrirez dans ce bulletin, en chiffres (aussi), le rythme effréné de la vie de cet équipement qui touche de très nombreuses personnes au sein de notre territoire et plus loin encore.

Par ailleurs, nous vous présenterons dans ce numéro le rapport de l'Office National des Forêts sur la Chênaie, véritable poumon vert de Champ-sur-Drac. Rassurant face aux inquiétudes liées à la sécheresse, il encourage la démarche de « renaturalisation » de cet espace boisé en évitant le débroussaillage.

Nous sommes très fiers de la tenue pour la troisième année consécutive de la Chenillarde, courir en souvenir de Mymy. La course aura lieu le dimanche 25 juin. Nous espérons vous y voir très nombreux. En effet, Champ-sur-Drac, labellisée Terre de Jeu 2024, représente un lieu dynamique en

ce qui concerne le sport et la vie associative ! Thierry Procacci, conseiller délégué au sport et à la vie associative vous présentera dans ce numéro, l'action municipale dans ces domaines.

Vous trouverez inséré dans ce bulletin un questionnaire réalisé par CIVIPOLE. Il s'agit d'une association qui souhaite contribuer à la vie démocratique de l'agglomération pour une vraie concertation entre élus, techniciens et habitants. Nous vous invitons vivement à compléter la version papier ou numérique ! Les résultats seront présentés lors de leur visite dans notre ville le 9 septembre pendant le Forum des Associations.

Enfin, je tiens à saluer le travail de notre policière municipale, Madame Christine Rey. Depuis début mars, elle s'en est allée pour de nouvelles aventures à Monestier-de-Clermont. Nous lui souhaitons une excellente continuation de carrière.

Les occasions pour nous rencontrer seront nombreuses lors des différents événements festifs du printemps et de l'été prévus dans notre ville et je m'en réjouis par avance.

Bien à vous,

Le Maire,
Francis Dietrich



Budget 2023

UNE GESTION PROSPECTIVE POUR MAINTENIR LE CAP !

Le budget prévisionnel 2023 a été voté en conseil municipal le 12 avril dernier. C'est donc l'occasion de vous le présenter en chiffres en vous apportant quelques explications pour mieux les comprendre.

Comment la municipalité finance-t-elle ses actions ?

- Les impôts : la taxe foncière bâti + taxe d'habitation sur les logements non habités.
- Les dotations de l'État, l'AC (attribution de compensation) et la DSC (dotation de solidarité communale) reversées à la commune par la métropole.
- Les subventions : Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Région.
- L'emprunt : avec l'accord du Trésor Public, deux emprunts ont été effectués en 2022 par anticipation afin de garantir un taux fixe très favorable l'un à 1,4 %, l'autre à 1,05%. La durée des emprunts est court (15 ans) : une stratégie qui donne la possibilité de réaliser des projets d'envergure qui dureront dans le temps pour la ville.

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour assurer la mise en place de tous les projets municipaux du mandat

Pour rappel, le PPI est un outil financier et politique interne (il n'est pas voté en conseil municipal) qui dresse la liste de l'ensemble des projets et des actions de sauvegarde et de gros entretiens du patrimoine communal programmés par la majorité municipale pour la ville et des financements qui leur sont attribués chaque année. Les investissements les plus importants du mandat sont :

- les travaux d'aménagement de la mairie
- la construction de la nouvelle école maternelle

Le calendrier de réalisation de chaque projet est envisagé selon les moyens humains mis à disposition pour les accompagner et surtout par les demandes de subventions qui déterminent souvent l'échéancier des différentes mises en œuvre.

Parole de l' élu

Notre engagement est double :

1) Ne pas augmenter les impôts mais maintenir le même niveau de prestation pour les habitants :

- services péri et extrascolaires
- ouverture de classe (ATSEM...)
- scolarité (ski, piscine, sorties...)
- aides aux associations

2) Investir dans deux gros projets pour notre ville (Mairie et École maternelle) tout en maintenant le développement des autres projets municipaux tels que la modernisation de l'éclairage public, les équipements sportifs, la vidéoprotection, l'ENS de Combe, les cheminements piétons...



Sylvie Chabany, adjointe aux finances, à l'éducation et jeunesse

Budget de fonctionnement : dégager de la marge de manœuvre

La volonté de la ville est de dégager une marge de manœuvre (l'épargne nette) sur le budget de fonctionnement qui permettra :

- d'être versée au budget investissement
- d'affronter l'inflation (augmentation du coût de l'énergie, des matériaux, assurances...)

Le budget du CCAS

Pour rappel, le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration et fonctionne grâce à la subvention attribuée chaque année par la municipalité selon les besoins demandés par le conseil d'administration.

Bon à savoir : les frais de personnel et de véhicule (portage des repas) ne sont pas inscrits dans le budget du CCAS, ces dépenses font en effet parties du budget communal.

Le saviez-vous ? Financement des compétences gérées par Grenoble-Alpes-Métropole

Lorsque la ville a intégré la métropole, elle s'est engagée à allouer un montant annuel précis pour chacune des compétences gérées désormais par le niveau métropolitain. Ainsi, chaque année, ces montants sont retenus par Grenoble-Alpes-Métropole directement sur l'Attribution de Compensation (AC) versée à la commune.

En chiffres

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Virement à la section investissement

1,06 millions €

Charges financières

56 635 €

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours.

Charges de gestion courante

265 500 €

Il s'agit notamment des subventions attribuées aux associations, aux classes ULIS et RASED, de la subvention au CCAS donnée par la commune...

Charges de personnel

2,09 millions €

Total
4,9 millions

Dépenses imprévues

148 270 €

Atténuations de produits

32 000 €

La ville reverse chaque année une partie de ses recettes à l'État pour compenser les déficits publics.

Charges à caractère général

1,25 millions €

On y retrouve notamment les dépenses d'eau, d'énergie, carburant, maintenance bureautique, restauration scolaire...

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

Résultat du fonctionnement 2022 reporté en 2023

1 millions €

Autres produits de gestion courante

103 970 €

Il s'agit notamment des loyers perçus par la ville et des locations de salles communales.

Dotations, subventions et participations

442 430 €

Il s'agit des diverses subventions attribuées par la Région, le Département ou encore la Caisse d'allocations familiales.

Total
4,9 millions

Impôts et taxes (dont reversements par Grenoble-Alpes-Métropole)

3,08 millions €

Produits des services, du domaine et ventes diverses

268 670 €

Il s'agit des activités payantes gérées par la commune comme les services périscolaires ou les entrées des spectacles.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023

Immobilisations corporelles

477 070 €

Il s'agit de l'ensemble du matériel technique et informatique, mobiliers pour tous les équipements communaux (écoles, mairie, médiathèque, salles...). Cette ligne concerne aussi l'investissement en matière de modernisation de l'éclairage publique.

Subventions d'équipements versées

132 515 €

Il s'agit de fonds de concours pour le versement à la Métro concernant la voirie, les ouvrages d'art et la GEMAPI.

Total
1,75 millions

Immobilisation en cours

10 000 €

Il s'agit des travaux en cours comme le parking de l'entrée du village.

Immobilisations incorporelles

1,13 millions €

Il s'agit des frais d'études liés aux projets comme les travaux de la mairie ou la nouvelle école maternelle.

« Renaturaliser » la Chênaie, un choix raisonné

Les épisodes de sécheresse de l'été 2022 ont inquiété les riverains concernant le risque incendie dans l'espace de la Chênaie. Ainsi, fin septembre 2022, le sujet a été débattu en commission environnement, la ville a par la suite sollicité l'Office National des Forêts (ONF) pour effectuer une visite de la Chênaie afin d'analyser l'importance réelle de ce risque. Une étude a donc été réalisée par l'ONF fin octobre 2022 et les résultats sont plutôt rassurants.

RAPPEL DU CONTEXTE :

Depuis une dizaine d'années, la municipalité a fait le choix environnemental de « renaturaliser » cet espace boisé en arrêtant de broyer annuellement cette chênaie.

Que dit l'ONF ? Quels sont les résultats de l'étude ?

La commune n'étant pas soumise aux Obligations Légales de Débroussaillage, l'opération d'arrêt de broyage annuel entreprise depuis dix ans commence à porter ses fruits : des jeunes chênes s'installent un peu partout, y compris le long de la lisière.

Le broyage en plein périmètre de la Chênaie n'est pas une option retenue par l'Office National des Forêts pour plusieurs raisons :

- Cela n'empêcherait pas le départ d'un feu, car passé les 10 mètres, il y aurait de nouveau un sous-bois plus ou moins dense
- Cette opération condamnerait les semis (chênes, frênes, érables champêtres, merisiers...) installés depuis 10 ans dans cette bande des 10 mètres, alors que cela était précisément le but recherché par la commune : renaturaliser le site !

L'ONF préconise de maintenir une diversité d'arbres, plus apte à pérenniser les chênaies en période de changement climatique.



A la marge de cette étude, l'ONF constate qu'il y a un grand nombre de bornes incendies aux abords de cet espace vert et que le réseau routier est extrêmement dense tout autour pour une quelconque intervention rapide et efficace du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en cas de départ de feu.

Qu'a décidé la municipalité pour donner suite aux résultats de cette étude ?

Il est prévu de réaliser une intervention périmétrale, en nettoyant (debroussaillant) de manière ciblée et légère la lisière, pour maintenir les semis installés. Ainsi, cela donnera la possibilité de renouveler les peuplements forestiers tout en diversifiant la future génération d'arbres, permettant ainsi une optimisation d'adaptation face au changement climatique.



PAROLE DE L'ADICE - ASSOCIATION DE LA DÉFENSE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

Chênaie et biodiversité : remettre en cause nos certitudes

De par sa taille modeste et la forte prépondérance d'une seule espèce, la chênaie est particulièrement fragile.

Une énorme diversité biologique et une multitude d'interactions régissent son écosystème.

Ces interactions vont de la fragmentation des feuilles ou du bois mort par les insectes, mollusques acariens, bactéries... à la formation de composés humiques par les champignons, les bactéries, les lombrics... C'est à la fin de ce long et complexe processus que les arbres vont enfin trouver une nourriture assimilable.

Une estimation récente de la biomasse vivant au sol indique que chaque mètre carré de sol comporte en moyenne entre 2 et 200 g de bactéries, entre 30 et 40g de protozoaires, entre 100 et 150 g de champignons, entre 5 et 20 g d'algues et entre 50 et 500 g d'animaux !

Toute l'organisation spatiale (la biocénose), de la strate arborescente la plus haute, jusqu'à la flore vivant au sol est primordiale pour l'équilibre de l'écosystème. Il est le résultat d'adaptations réciproques qui se sont faites au fil du temps. Des modifications trop rapides ou trop importantes des milieux peuvent entraîner des perturbations graves et durables : certains déboisements romains sont encore perceptibles !

La strate constituée de sous arbrisseaux hauts de 1 à 2 m est une protection importante pour la germination et les premières années des végétaux de régénération, en particulier les arbres.

La chênaie souffre déjà du changement climatique, à court ou moyen terme sa survie dépend d'actions concrètes pour améliorer sa résilience.

L'une de ces actions consiste à laisser des espaces « sauvages » tels que du bois mort au sol et des taillis de ronces. Ils limitent les piétinements et protègent les espèces locales qui poussent spontanément.

Sauvegarder ce patrimoine inestimable impose de remettre en cause nos certitudes, de revoir notre notion de forêt « propre » pour lui préférer celle de forêt saine et durable. Avoir un autre regard sur tout son écosystème, y admirer tous ses hôtes du plus petit au plus grand, imaginer la multitude des échanges ou des symbioses de tous ces êtres vivants, entrevoir le rôle de chacun d'eux. Alors nous pourrions pleinement apprécier le calme et la fraîcheur qu'elle dispense aussi généreusement.



Parole du pompier

Sebastien DESHAYS,
Chef de caserne à Jarry

« Le risque de feux est majoritairement d'origine humaine : ayons les bons réflexes ! »
Il nous rappelle les recommandations de l'état sur le sujet :

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies - 90% des départs de feu - que ce soit du fait d'une activité économique (chantiers de BTP, activités agricoles...) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps). La majorité de ces feux d'origine anthropique sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux, aussi bien de touristes que de riverains. Ils pourraient donc être évités en ayant les bons réflexes au quotidien.



Repérez les nids frelons asiatiques !

Face à l'avancée du frelon asiatique en Isère, un appel est lancé à tous les habitants de la commune pour aider à repérer les nids de frelons asiatiques et à les signaler. Arrivé en Isère en 2015 le frelon asiatique est un redoutable prédateur de tous les insectes et des abeilles en particulier. La population d'un seul nid en consomme plusieurs kilos par an ! Les frelons asiatiques capturent les insectes, les réduisent en bouillie et les ramènent au nid pour nourrir les larves. Près de 1000 nids ont été détruits en Isère en 2022.

Au printemps, entre février et avril, la fondatrice frelon construit d'abord un nid primaire.

Il s'agit d'un petit nid, de la taille d'un melon, situé généralement à l'abri, sous l'avancée d'un toit par exemple. À partir du mois d'avril, les frelons vont quitter ce petit nid pour construire un nouveau nid, appelé nid secondaire, situé généralement dans un arbre entre 5 et 15 mètres de hauteur. Ce nid est souvent énorme et peut atteindre un mètre de hauteur. Il abrite des milliers de frelons.



Nid primaire

Présent au début du printemps, il est de la taille maximum d'un melon, a un orifice basal et se trouve dans des endroits abrités (trou de mur, bord de toit...).



Nid secondaire

Présent en été, il est de grande taille, a un orifice de sortie petit et latéral, on le trouve dans la cime des arbres à proximité du nid primaire.

TOUT PARTICULIER, TOUTE COLLECTIVITÉ PEUT DÉCLARER UN NID SUR LE SITE INTERNET

Si vous découvrez l'un de ces deux nids, signalez-le sur le site internet www.frelonsasiatiques.fr. (Attention à l'orthographe : frelonsasiatiques tout attaché avec un s à frelons et un s à asiatiques). En Isère la lutte contre le frelon est pilotée par le GDSA (Groupement de défense sanitaire apicole) avec un soutien financier fort du Département, des Communautés de communes et de la Région. Une fois signalé le nid sera détruit par le GDSA.

La forêt iséroise : quelques mots, quelques chiffres

En Isère, la forêt occupe 40 % de la surface totale. Nous vous proposons quelques chiffres pour la découvrir...

- Le sapin et l'épicéa sont les résineux les plus présents. Chez les feuillus on trouve le plus souvent le hêtre, le châtaignier et le chêne.
- 70 % des forêts se situent sur les massifs montagneux. En basse altitude, les feuillus dominent. Puis, plus la forêt est haute, plus la part de résineux est importante.
- Les 30 % restants se situent en plaine, et son principalement des forêts feuillues.
- En Isère (et en France aussi), on ne déforeste pas. La forêt gagne l'équivalent de 300 terrains de foot par an. L'Homme ne récolte qu'un tiers du bois produit chaque année.
- Près de la moitié du bois récolté est transformé en bois d'œuvre : charpentes, meubles, planches... Près de 40 % serviront au chauffage, en chaufferie ou dans votre poêle. Quant au reste, il alimentera l'industrie fabriquant du papier ou des panneaux de bois.

- Environ 9 600 hommes et femmes vivent de la forêt et du bois en Isère, du garde forestier jusqu'au charpentier, en passant par le scieur.
- On estime que la forêt abrite 70 % de la biodiversité, ce qui en fait un réservoir important.
- La forêt est pleine de surprises. Soyons à l'écoute, restons ouverts d'esprit, et promenons-nous dans les bois.



Nouvelle série sur Champsurflix

SUPERS VOISINS VS MONSTRES

Vous n'avez pas encore vu cette nouvelle série ? La première affiche « Le monstre de la haie » est sortie le 5 avril. Ce printemps, la ville a décidé de jouer la carte de l'humour pour sa nouvelle campagne sur le bon voisinage. Le bruit, la fumée ou encore les animaux de compagnie font partie des sujets abordés pour rappeler les règles de bonne conduite pour mieux vivre ensemble pendant les beaux jours et toute l'année.

Alors, toi aussi deviens un super voisin, le héros de ton quartier !

Retrouvez les affiches tous les mercredis jusqu'au 17 mai sur la page Facebook et le site internet de la ville.



L'espace culturel Navarre :

UN ÉQUIPEMENT QUI TOURNE À PLEIN RÉGIME

Champ-sur-Drac a la chance de posséder dans son patrimoine une infrastructure culturelle historique de qualité. Depuis ces dernières années, le service culturel et la commission culture travaillent de manière soutenue pour valoriser cet équipement et le faire rayonner aussi au-delà de notre ville. Ces efforts sont en train de porter leurs fruits...

LA FRÉQUENTATION DE L'ESPACE CULTUREL NAVARRE

**Salle de Spectacle Navarre,
120 jours d'utilisation en 2022**

- 23** représentations professionnelles
- 12** diffusions de films (Ciné club)
- 12** utilisations de la mairie
- 5** mises à disposition associatives
- 6** représentations scolaires
- 5** périodes de locations
- 9** résidences de création artistique

Combien d'utilisateurs ?

- C'est près de 5500 personnes qui ont fréquenté l'Espace Culturel Navarre sur la saison 2021-2022.

- Scolaire et jeune public : plus 1100 places de spectacle et cinéma pour les enfants.
- Près de 400 professionnels, amateurs et bénévoles.

Les autres salles de l'espace culturel :

- Salle des familles : 137 utilisations lors de la saison 2022-2023 : privées (mariages, anniversaires, fêtes de famille, commémorations), associatives, institutionnelles (mairie, organismes),...
- Salle des sociétés : utilisée essentiellement par nos associations locales pour leurs activités régulières, réunions, événements et assemblées générales.

La culture, comme élément vital, significatif d'une société dynamique...



Évelyne Ducès,
adjointe services à la population, culture

La culture c'est un partage, un rapport intime entre l'auteur, l'œuvre et le spectateur, la découverte de mondes nouveaux et différents qui nous enrichissent. Toutes ces rencontres qui nous ouvrent aux autres, les réflexions qu'elles inspirent, les émotions exprimées ou ressenties participent à la construction d'une maison commune.

La culture sous toutes ses formes : théâtre, littérature, danse, musique a donc une place incontestable dans notre ville. Jean Navarre l'avait déjà compris, lui qui, il y a un siècle, a construit ce bel espace culturel que nous nous efforçons, aujourd'hui, d'investir pleinement et de faire rayonner bien au-delà de ses murs !

La ville et la commission culture se sont engagées dans cette démarche par des aides à la pratique artistique, la mise à disposition de salles pour les associations, l'accueil d'artistes en résidence de création, des partenariats de plus en plus nombreux, la grande diversité des spectacles ainsi que des projets avec les communes voisines. Citons, pour terminer, les mots d'Albert Camus qui renforcent encore nos convictions : "Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude."



Éric Baret,
conseiller délégué culture



DES PARTENAIRES TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Depuis le développement du service culturel, nous avons œuvré à la construction de partenariats pour ouvrir la salle sur l'agglomération grenobloise ; sont désormais devenus nos partenaires : La METRO, L'Agence Iséroise de Diffusion Artistique (AIDA 38), la ville de Grenoble, La maison des arts du récit, La Médiathèque départementale de l'Isère (MDI), Les Détours de Babel, le Jazz Club de Grenoble, l'Agence Régionale de Santé (ARS), La FNE et L'ADICE, l'ARIA 38, etc..



EN CHIFFRES :

Le budget fonctionnement de l'Espace Culturel Navarre en 2022 est de 23 670€ pour l'ensemble des spectacles et activités dont :

- achats de spectacles,
- frais et droits d'auteurs,
- subventions : Jazz club, Cie Acour, Dispositif APAC.

Auxquels doivent s'ajouter 15 000€ de frais liés aux fonctionnements techniques de la salle de spectacle (frais de billetterie, régisseur, sécurité, nettoyage...).

Le budget investissement pour 2022 est de 26 000€ pour l'équipement et la modernisation de la salle de spectacle :

- pont de lumière,
- console de son,
- régie déportée.

Ces investissements permettent d'accueillir les professionnels dans de bonnes conditions et de proposer une meilleure expérience au public.

Les recettes

La salle de spectacle seule a généré 21 000€ de recette sur la saison 2021-2022 répartie entre la mairie et les compagnies. Nous prévoyons une augmentation de 50% des recettes globales sur la saison 2022/2023.



LE DISPOSITIF APAC ACCOMPAGNEMENT À LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Depuis la rentrée 2021, la ville propose un dispositif d'accompagnement auprès des jeunes chenillards en prenant en charge 25% des frais d'inscription aux cours de théâtre (Théâtre du Risque) et aux cours de musique (CSC Malraux). Ce dispositif a permis également de faire revenir des cours de musique et de théâtre à l'Espace Culturel Navarre. Les cours de musique ont aussi lieu au CSC Malraux.



RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTISTIQUE

Une résidence permet aux artistes de travailler un spectacle dans le contexte de la salle et ainsi procéder à l'écriture et aux réglages du son et de la lumière. Analogie : un footballeur joue sur un terrain de football, un artiste joue sur une scène. En contrepartie de l'accueil des artistes en résidences, les compagnies doivent proposer un spectacle dans le cadre de la saison culturelle ou une activité pour les scolaires.



ESPACE CULTUREL NAVARRE

Le club geek

OU LE RETOUR VERS LE PASSÉ POUR NOS JEUNES CHENILLARDS



Pauline
Gilbert-Lemasson,
adjointe à la
responsable de la
médiathèque

Depuis octobre 2022, un nouveau club au nom étrange, « le club geek » se réunit le mercredi tous les deux mois. Notre curiosité nous a menés à pousser la porte de ce club créé par la médiathèque, qui réunit les jeunes à partir de 11 ans.

Comment vous est venue l'idée de ce club ?

J'ai effectué plusieurs formations sur le numérique en bibliothèque, notamment grâce à la Médiathèque Départementale de l'Isère (MDI) qui nous a présenté des outils et consoles mis à disposition des bibliothèques. Lors de ces formations, la médiation de la culture numérique par le biais de clubs ados, club jeunes est revenue très souvent sous différentes formes et c'est à partir de là que j'ai voulu développer un club pour les jeunes chenillards. Le public ado fréquente peu les bibliothèques et il me semblait que cette proposition pourrait les intéresser. Par ailleurs, je suis de mon côté une amatrice de la culture geek, mais n'ayant pas assez de connaissances dans le domaine des jeux vidéos, j'ai pensé à deux personnes de mon entourage, Magalie et Sylvain qui avaient eux, les compétences nécessaires et assez pointues pour prendre en charge l'animation de ce club. La municipalité a suivi cette idée et nous avons pu mettre en place le club geek !

Selon vous, qu'apporte ce club, cette culture geek, aux enfants ?

Les missions de la médiathèque comprennent une contribution à la connaissance des pratiques et cultures numériques mais aussi à l'éducation aux médias et à l'information : la formation de ce club entre totalement dans ce cadre. Ces rencontres s'adressent à des enfants assez jeunes, à partir de 11 ans, qui ont une vision assez restreinte du monde du jeu vidéo ; ils vont connaître les jeux qui ont beaucoup de succès et qui ne sont pas forcément adaptés à leur âge. Le but est donc de leur faire découvrir d'où vient le jeu vidéo, quelles ont été ses évolutions, pourquoi ils ont autant de succès. L'idée est aussi de leur proposer des jeux qui

sont adaptés à leur âge. Nous nous sommes rendu compte au fil des séances que le sujet créait un nouveau lien avec les parents : les enfants ont découvert que leurs parents aussi jouaient aux jeux vidéo dans les années 80/90, cela engendre des échanges de connaissances en famille.

Est-ce que tous les participants sont des « habitués » de la médiathèque ?

Avant tout, je souhaite préciser que le club n'est pas fermé. Chaque nouvelle rencontre est ouverte à tous ! Cela dit, nous avons un noyau dur de passionnés qui est présent à toutes les dates. Pour répondre à la question, nous avons des membres qui participent régulièrement aux activités de la médiathèque et d'autres que je ne voyais plus depuis un certain temps. Nous sommes donc ravis de les retrouver par ce biais, cela montre que la médiathèque continue à être présente dans leur paysage.

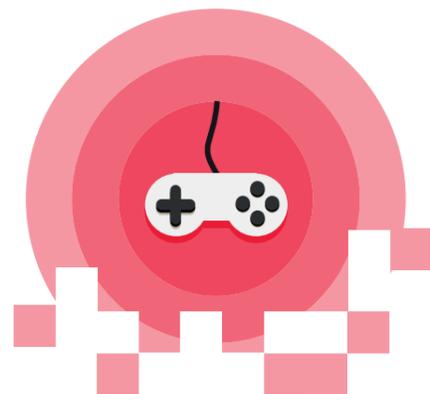
Nous avons aussi noté que les enfants étaient bienveillants entre eux, car ils sont conscients que les places à chaque séance sont limitées et sont donc prêts à céder la leur aux nouveaux intéressés.

Est-ce que le club va continuer l'année prochaine ? Si oui, y-aura-t-il des nouveautés ?

Nous souhaitons renouveler l'expérience, oui ! La bonne nouvelle est que nos animateurs, Magalie et Sylvain, sont prêts à nous suivre pour une deuxième saison.

Nous avons remarqué que les enfants étaient plus intéressés par les consoles anciennes que par les nouvelles, nous allons donc continuer sur la voie du rétro gaming.

De plus, certains parents seraient aussi très motivés pour participer au club. Ainsi, il serait possible d'ouvrir les inscriptions aux adultes. Cela permettrait de concrétiser le lien inter-générationnel. D'autres idées sont en train de germer, notamment l'utilisation de minitels pour faire de la bataille navale. Nous espérons vivement continuer à mettre en valeur cette culture geek, une culture à part entière !



Magalie,
maîtresse d'école,
animatrice du club.



Sylvain,
travaille dans
l'électronique,
animateur du club.

ANIMATION DU CLUB

Pour vous, qu'est ce que la culture geek ?

On peut la définir comme « pop culture », la culture populaire comme le cinéma, les jeux vidéo, le manga, la bande dessinée. Cela dit, nous n'aimons pas faire le distinguo entre culture et culture populaire, car cela reste quand même de la culture. Il y a des choses très intéressantes par exemple écouter une musique de jeux vidéo c'est tout bêtement écouter de la musique, mais on va la cataloguer comme culture geek ; alors que finalement, c'est juste le médium qui est différent !

Quels sont les thèmes abordés au sein du club ?

L'un des grands thèmes de ce club sont les jeux vidéo. Nous avons présenté des consoles derniers cris comme des consoles vintage, ce qui permet de faire connaître aux enfants l'évolution des jeux vidéo en termes de graphisme, de sujets... Nous avons aussi pu tester le casque de réalité virtuelle ; on avait donc orienté la rencontre sur la 3D. Ce fut l'occasion de montrer aux enfants que les concepts de 3D et de réalité virtuelle n'étaient pas récents parce que certains films avaient déjà expérimenté la 3D dans les années 70. Nous avons aussi abordé la robotique car la MDI nous a mis à disposition des petits robots. Cela nous a permis de donner des notions de programmation. En juin, nous aborderons le montage vidéo, sur cette thématique, il y aura essentiellement de la pratique.

Comment se déroulent vos rencontres ?

Dans un premier temps, nous présentons

la partie « théorique » Il s'agit d'un exposé qui présente l'historique du thème abordé tout en le liant avec des anecdotes et des histoires vécues. Ensuite, il y a la partie manipulation et test des machines.

Au départ la partie théorique devait être plus courte que la partie pratique. Finalement, la partie « présentation » est devenue beaucoup plus conséquente : les enfants sont très intéressés, ils sont curieux d'avoir des informations sur des machines qu'ils n'ont jamais vues. À titre d'exemple, quand on a fait la conférence sur l'histoire de la marque Playstation nous avons amené une vieille Playstation avec un jeu japonais de conduite de train, il a fallu que je dise à un jeune à côté de moi : « c'est à ton tour de jouer !! » ; car pour lui, finir la séance sans avoir posé ses mains sur la Playstation 5, ce n'était pas grave, il était tellement subjugué juste à regarder ce vieux jeu japonais. Nous nous sommes rendus compte que les enfants ont une grande envie d'apprendre sur un domaine qui les passionne. Nous avons noté aussi que les jeunes étaient très précautionneux avec le matériel qu'ils considéraient quasi comme des pièces de musée !

Êtes-vous prêts à animer le club s'il repart la saison prochaine ?

Pauline nous a demandé si on était d'accord pour poursuivre l'aventure et nous sommes à 100% partants ! Il y a tellement de sujets, de consoles différentes, nous avons matière à faire des conférences nouvelles. Il s'agit d'une expérience très positive, nous avons été surpris du vif intérêt des enfants sur la partie théorique. Il s'agit pour eux d'une véritable passion et ils ont soif d'en apprendre le maximum !

« VIDÉO : L'INFLUENCE DU MONTAGE » SAMEDI 3 JUIN - HEURE 9H30

Pour découvrir le montage vidéo, viens tester la Mash-up box*. La Mash-up box ? Mais qu'est-ce que c'est ? Tout simplement un outil grâce auquel tu vas pouvoir mélanger sons et images au gré de tes envies pour devenir un ou une pro du montage ! A l'heure de Youtube et de Tik tok, viens découvrir les secrets de fabrication des vidéos.

Atelier animé par Marlène, de la Fabrique Média

À PARTIR DE 10 ANS - GRATUIT - SUR RÉSERVATION
04 76 68 83 82
mediatheque@ville-champsurdrac.fr

* dispositif mis à disposition par la Médiathèque Départementale de l'Isère



La Chenillarde

COURIR POUR LA BONNE CAUSE

La 3^e édition de la Chenillarde, aura lieu le 25 juin 2023. La municipalité se réjouit que cette course soit devenue un rendez-vous récurrent dans notre ville. Maxime Prato qui a porté ce projet depuis le début revient sur cette formidable aventure qui a impliqué la jeunesse chenillarde.

Peux-tu nous raconter l'origine de la course La chenillarde : courir pour Mymy ?

En fin d'année 2019 le service enfance et jeunesse a souhaité lancer l'organisation d'un événement sportif en souvenir d'une jeune emportée par la maladie afin que son souvenir reste présent pour les années à venir.

Myriam, était une petite fille de 13 ans, dont la vie a basculé en 2018. Elle était inscrite à nos services enfance et jeunesse et participait assidûment à toutes nos activités. Après plusieurs mois de combat, durant lesquels Mymy gardera le sourire en toute circonstance, la maladie : le sarcome d'Ewing, emportera ce petit ange en octobre 2019.

Le service a tout de suite voulu organiser un événement en sa mémoire. Après une période de réflexion, notre choix s'est tourné sur l'organisation d'une course.

Notre territoire se prêtant bien à l'organisation d'un tel événement et étant moi-même déjà dans l'équipe organisatrice de plusieurs courses de la région, nous ne nous lançons pas en terre inconnue.

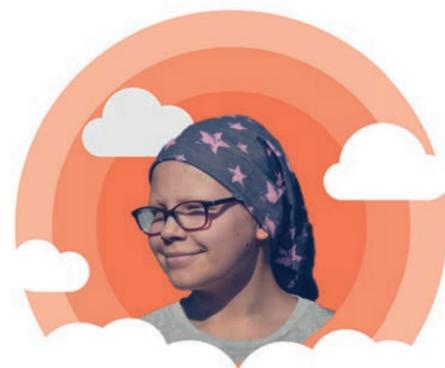
C'est ensuite en échangeant avec la famille de Myriam et les différents services de la commune que nous avons pu réaliser la 1^{ère} édition de cette course.

La première édition a eu lieu en septembre 2021 après plusieurs annulations suite à la crise sanitaire de la COVID19. Rapidement, l'idée de pérenniser cette course est devenue évidente.

Aujourd'hui dans l'organisation de cette course, qu'elle est le rôle du service éducation, enfance, jeunesse ? Des jeunes chenillards ?

Le service éducation, enfance jeunesse travaille sur le programme de la journée, le nombre d'épreuves, le choix et tracés des différents parcours, et fait le lien avec les différents services pour gérer la sécurité des parcours. Le service s'occupe aussi de la recherche de partenaires (financiers, matériel, publicitaires ...).

L'organisation d'un tel événement demande beaucoup de temps pour la partie administrative, sur le terrain afin de repérer les parcours, et toute la préparation logistique du jour J notamment le placement des bénévoles.



Maxime Prato,
animateur service
éducation enfance
et jeunesse et
porteur du projet.

Chaque année cette course entre dans le projet jeune. Cela permet de rendre acteurs nos pré-ados et ados dans la réalisation de cette course en étant avec leurs parents bénévoles pour aider sur les bords des parcours. C'est en effet une soixantaine de bénévoles que nous recherchons chaque année pour assurer la sécurité et le bon déroulement de notre événement.

Peux-tu nous parler du côté sportif de la course ? Quels sont les parcours proposés ?

Sur le plan sportif de notre événement il y a trois épreuves de proposées :

- Une course de 7km, qui est l'ADN de notre événement. C'est un parcours assez intéressant et accessible à tous, alliant route et chemin à la découverte de Champ-sur-Drac et de ses hauteurs. Ce parcours est possible à partir de 16 ans avec la présentation d'un certificat médical pour finaliser l'inscription.
- Une course de 12km, avec un parcours un peu plus typé trail « découverte ». C'est un peu plus exigeant et technique, avec plus de passages par les chemins et avec quelques montées plus conséquentes. Sur ce parcours les coureurs pourront découvrir Champ-sur-Drac et ses hauteurs mais aussi une partie de la commune de Notre-Dame-de-Mésage le haut. Pour participer à cette épreuve il faut avoir 18 ans et présenter un certificat médical lors de l'inscription.
- Une randonnée de 8.5km, c'est une petite nouveauté pour cette troisième édition car jusqu'à cette année nous proposons un parcours de 7km et un parcours de 11km. Cette année nous avons fait le choix de faire une randonnée intermédiaire faisant découvrir quelques nouveaux passages dans les hauteurs de Champ-sur-Drac. C'est un parcours ouvert et adapté à tous. Il n'y a pas de limite d'âge sur cette épreuve et pas besoin de certificat médical.

Nous avons la chance sur Champ-sur-Drac de pouvoir proposer des parcours attractifs et accessibles au plus grand nombre. Nous essayons aussi de répondre aux critères que les sportifs recherchent le plus en ce moment.

À qui sont reversés les bénéfices de la Chenillarde ?

Lors de la création de notre événement nous nous sommes directement rapprochés du CHU de Grenoble Alpes afin d'échanger avec eux sur la manière la plus pertinente de reverser les bénéfices de la course. Ainsi, à la fin de la 1^{ère} édition, toutes les recettes des inscriptions ont servi à acheter des jeux, jouets et livres pour la salle arc-en-ciel de l'hôpital couple enfant.

Pour la seconde édition, toujours en concertation avec les éducateurs de l'hôpital, nous nous sommes orientés vers un chèque musical permettant aux enfants de suivre des cours de musique supplémentaires.

Pour cette troisième édition, les bénéfices seront toujours reversés pour une cause noble, encore en cours de décision.

Quand aura lieu l'édition 2023 ?

Nous avons eu le souhait pour cette nouvelle édition de changer la période et de la fixer au dimanche 25 Juin 2023. Les parcours proposés sont quasiment identiques à l'année passée.

Le seul changement pour cette nouvelle édition est la suppression de la grande randonnée et l'allongement de la petite afin de faire une randonnée intermédiaire pouvant être accessible à tous.

Afin de ne pas être trop répétitif sur le parcours de la randonnée et continuer à attirer les marcheurs, il était important de changer un peu le parcours.



POUR S'INSCRIRE

- 👉 <https://lachenillarde.fr/>
- 📺 Suivez l'actualité sur les pages Facebook et
- 📷 Instagram de la course



Quelques rappels en bref...

Attention aux inscriptions abusives !

Le portail famille est un outil très pratique permettant d'inscrire les enfants aux différents services comme la cantine ou l'accueil du soir. Dans un esprit de bienveillance, de citoyenneté et d'organisation, il est important de faire seulement les inscriptions dont vous avez besoin et d'anticiper au maximum les modifications afin de ne pas bloquer inutilement des places.

Dossiers d'inscription 2023/2024

Pour les enfants scolarisés, les dossiers d'inscription pour les services du périscolaire sont arrivés dans les cartables à la rentrée des vacances de printemps. Pour les enfants entrant en maternelle en septembre 2023, les dossiers ont été envoyés à domicile. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter le service périscolaire éducation (matin, midi et soir) vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr ou 04 76 68 73 15

Le sport et la vie associative

DEUX MOTEURS PUISSANTS DE NOTRE VILLE

Terre de jeu 2024, une quarantaine d'associations locales, Champ-sur-Drac, rappelons-le, ville de 3288 habitants, a tout d'une grande. Nous avons rencontré, Thierry Procacci, conseiller délégué au sport et à la vie associative pour connaître les dessous de ce dynamisme significatif.



Thierry Procacci, conseiller délégué au sport et à la vie associative

Champ-sur-Drac possède une quarantaine d'associations, comment expliquez-vous ce tissu associatif si riche ?

Culturellement, les comités d'entreprises des industries du territoire ont permis au plus grand nombre de participer à la vie locale (comme les papeteries Navarre ou l'industrie chimique).

Grâce à notre histoire, le tissu associatif a toujours été important.

Par exemple, l'Union Sportive Jarrie-Champ-sur-Drac a été créée dans les années 30 et le Sou des écoles est une association centenaire.

De nombreuses infrastructures ont été financées par les industriels et sont entretenues par la commune : nous avons la volonté de faire vivre ces locaux.

Quel est le travail de la municipalité vis-à-vis des associations ? Comment travaillez-vous ensemble ?

Nous apportons différentes formes de soutien aux associations locales :

- mise à disposition d'équipements de qualité à titre gratuit
- soutien financier
- prêt de mini bus
- aide logistique pour les manifestations
- aide administrative
- favoriser la pratique sportive et associative pour tous
- valoriser la pratique sportive des enfants et des adolescents
- permettre le maintien et le développement des associations locales, facteur de cohésion sociale et d'animation de la vie locale

Nous rencontrons régulièrement les associations, nous avons à cœur de répondre le plus rapidement possible à leur problématique, d'être à leur écoute, d'être présents sur les événements.

Nous soutenons les projets par l'étude de subventions exceptionnelles.

La commission est toujours en réflexion pour améliorer la vie associative, qui est un facteur important pour garantir l'animation de la vie locale, et qui est un facteur de cohésion sociale. La commission travaille pour et avec les associations afin de faire évoluer et adapter la vie associative aux attentes de la population.

Tout cela n'est possible sans le travail d'une commission mensuelle composée du technicien, d'élus municipaux et de membres extérieurs.

Côté sport et mobilité douce, pouvez-vous nous parler de la vision de la ville qui s'est vue décerner le label Terre de jeux 2024 ?

La commission souhaite inscrire les actions que la ville mène en direction de la promotion du sport et de la vie associative dans ce dispositif Terre de jeux 2024 par la promotion des bénévoles (récompenses aux sportifs méritants), le Sport et l'environnement, Sport santé et sport pour tous (Sentiers pédestres et Activité Physique Adaptée).

TERRE DE JEUX 2024

QU'EST-CE QUE LE LABEL TERRE DE JEUX 2024 ?

Terre de jeux 2024 est un label destiné à tous les niveaux de collectivité territoriale et au mouvement sportif (fédérations, clubs) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure olympique et paralympique.

Ce label est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

En ce qui concerne la mobilité douce, il s'agit de permettre aux habitants de faire du sport dans les coteaux, avec un patrimoine flore et faune riche, de favoriser le déplacement dans la commune et sur ses hauteurs et de mélanger le patrimoine local et le sport.

Il convient également de permettre à toute la famille, aux sportifs (running et marche,) de s'aventurer hors route sur des sentiers avec des indications claires et importantes (km, dénivelé...) pour s'aérer en toute tranquillité.

Les chemins vont faire l'objet d'une communication dans "Explore Terre de Jeux 2024", l'objectif étant de faire connaître les sentiers au plus grand nombre et que les parcours soient géolocalisés.

Tous les ans, la ville récompense les sportifs méritants, pourriez-vous nous parler de ce dispositif ? Quand aura-t-elle lieu la cérémonie cette année ?

Résolument engagée dans la promotion des activités sportives, notamment en faveur des jeunes chenillards, la commune de Champ-sur-Drac souhaite décerner le Prix du sportif ou encadrant méritant. L'objectif est de mettre en valeur l'engagement des sportifs et bénévoles qui portent haut les valeurs sportives et habitent Champ-sur-Drac ou sont inscrits dans les clubs de la commune.

A l'occasion de cette cérémonie, la commune de Champ-sur-Drac récompense également les sports collectifs qui ont obtenu de bons résultats dans l'année.

Toutefois, les résultats sportifs ne sont pas les seuls mis en avant et récompensés. Les membres de la commission souhaitent également valoriser les comportements sportifs exemplaires.

La commune récompense les sportifs ou les encadrants qui répondent aux critères suivants :

- résultat sportif
- investissement au sein de l'association : tenue de feuille de marque, arbitrage, encadrement d'équipe, entraînements...
- implication bénévole dans la vie du club : participer à la vie du club (présence sur les différentes manifestations)
- assiduité, courage, dépassement de soi, solidarité
- amitié, respect de ses coéquipiers et de ses adversaires, en un mot : fair play...

La commune met à l'honneur également les équipes qui ont obtenu des résultats :

- titre ou qualification en catégorie supérieure
- comportement exemplaire

La cérémonie des sportifs méritants a été initiée en 2018 par le groupe de travail « Politique sportive » : la première cérémonie a eu lieu le 08 septembre 2018, lors du forum des associations. Cette cérémonie est reconduite chaque année depuis. Cette année, elle sera proposée le 23 juin, salle E. Zola pour la Journée Internationale de l'Olympisme.

En septembre, la ville renouvelle l'organisation d'une promenade conviviale sur nos sentiers, pouvez-vous nous en dire plus ?

Les sentiers ont été inaugurés le 10 juin 2022. Les habitants, toutes générations confondues, ont apprécié de se retrouver pour marcher ensemble et à leur rythme sur les sentiers. Cette promenade s'est conclue par un temps convivial au pied de la Tour des 4 Saisons.

Suite à cette réussite, un grand nombre d'habitants ont trouvé le temps sympathique et ont demandé la reconduction de cet événement. La commission souhaite également reconduire cette animation qui permet de réunir les familles autour d'un moment très convivial.

L'idée n'est pas liée à la performance, mais à celle de se balader en fin de journée, de découvrir ou redécouvrir le paysage local, d'échanger et de partager tout au long du parcours.

Saison 2022/2023 fête les 100 ans de l'USJC Rugby



En cette année spéciale, l'USJC Rugby a proposé une année festive pour toutes et tous, du plus petit au plus grand.

Le 13 mai aura lieu la soirée de gala pour fêter le Centenaire du club sous chapiteau au Clos Jouvin à Jarrie : un événement à ne surtout pas manquer, sous peine de le regretter !

Inauguration des sentiers pédestres le 10 juin 2022



Retours d'expériences

BUS FRANCE SERVICE : UN DISPOSITIF APPRÉCIÉ PAR LES CHENILLARDS.

Toutes les trois semaines, Hayet et Florence, les médiatrices du Bus France Service sont au rendez-vous sur le parvis de la mairie pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives. Nous les avons rencontrées pour qu'elles nous parlent de leur travail auprès des citoyens.

Combien de chenillards recevez-vous par séance ?

Champ-sur-Drac est l'une des communes qui fonctionnent le mieux ! Nous sentons qu'il y a un vrai besoin ici, les gens sont à la recherche du contact avec une personne physique avec le développement accru des démarches en ligne. Notre public est composé majoritairement de personnes âgées qui ne peuvent pas se déplacer à Grenoble ou même à Vizille. Nous avons entre 5 à 10 personnes à chaque fois. Quand on arrive il y a déjà la file d'attente ! Cela dépend aussi de la météo, les jours de pluie et de grand froid, la fréquentation chute.

Quel type de démarche revient le plus souvent ?

Les questions sont très hétérogènes. Cela dit, ce qui ressort le plus ce sont les démarches pour le renouvellement de

la carte d'identité, la déclaration d'impôt ou les demandes d'aides comme le chèque énergie par exemple.

Pouvez-vous répondre à toutes demandes ?

Notre objectif est d'accompagner les citoyens dans toutes les démarches. Évidemment, nous ne sommes pas compétentes sur tous les sujets car nous nous formons au fil de l'eau selon les besoins. Même si nous ne pouvons pas apporter de solutions concrètes sur le moment, notre priorité est que la personne soit orientée au mieux.

Comment trouvez-vous le public chenillard ?

Nous sommes ravis de venir ici à chaque fois. Les personnes ici sont très reconnaissantes, elles nous remercient chaleureusement. Il y a même des chenillards que l'on a aidés une fois et qui viennent juste nous saluer. Tous les matins on se lève on se dit : "Tiens, on va aider des personnes qui ont besoin de nous, c'est un beau métier !"

Les prochaines dates printemps/été :

- 11 mai
- 8 juin
- 6 juillet
- 27 juillet
- 24 août
- 14 septembre



BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE, LYDIE BOUCHAIBI 19 ANS EN A BÉNÉFICIÉE, ELLE RACONTE :

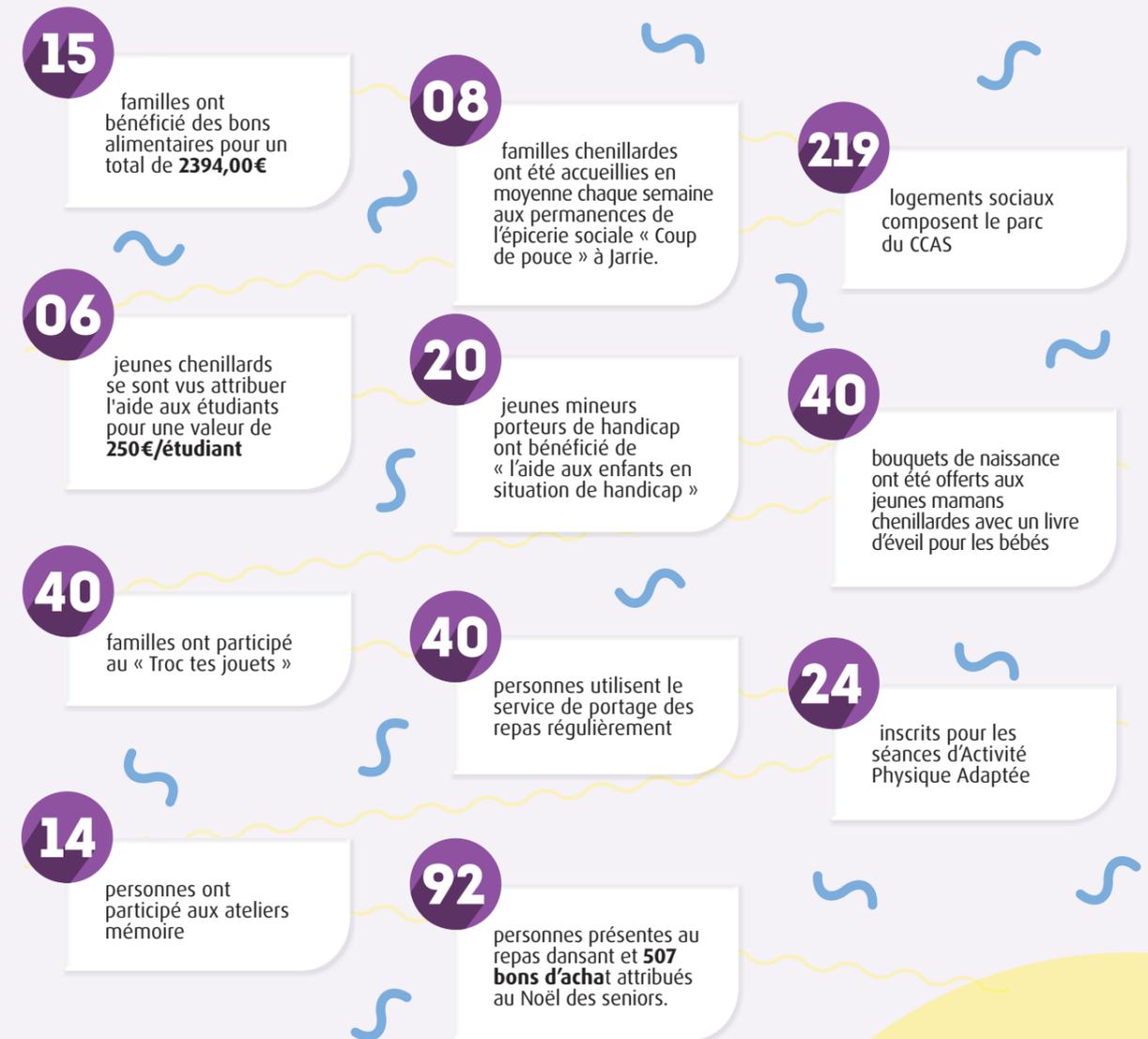
Je suis en première année de licence d'économie et gestion au domaine universitaire à Gières. J'ai pris connaissance de l'existence de ce dispositif sur les panneaux lumineux qui bordent la commune. Je voulais passer mon permis depuis quelques mois déjà mais ce dispositif m'a permis d'accélérer le processus en facilitant la partie financière que représente le passage du permis de conduire. En effet, de nos jours, le permis de conduire est cher pour les jeunes et ce n'est pas toujours évident de l'autofinancer. Dans le cadre de l'acquisition de cette bourse, j'ai réalisé au

sein de la commune plusieurs missions bénévoles d'intérêt collectif comme assister à la billetterie et aider à la préparation des goûters en fin de spectacle pour les personnes âgées ou encore en envoyant des invitations pour des spectacles du CCAS. Ces missions variées étaient aussi bien les unes que les autres.

Je vous conseille donc vraiment d'envoyer votre candidature afin de faciliter le financement de votre permis de conduire et par la même occasion de participer aux activités de la commune.

2022 en chiffres

Le 3 avril dernier le CCAS présentait son rapport d'activité 2022. C'est l'occasion de faire un point sur les chiffres à retenir qui démontre le dynamisme du CCAS de Champ-sur-Drac.



RAPPEL PLAN CANICULE

Inscrivez-vous ou inscrivez une personne isolée et fragile sur le registre des personnes isolées et vulnérables en appelant le :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) -
Mairie de Champ-sur-Drac - 38560 Champ-sur-Drac
04 76 68 48 80 - 04 76 68 48 95
beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr - ccas@ville-champsurdrac.fr

Déjà inscrits ? Pensez à actualiser vos coordonnées auprès du CCAS





Les travaux de la **MÉTROPOLE**

ICI LA MÉTROPOLE RENOUVELLE LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

CHAMP-SUR-DRAC Rue Marcel Paul

Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement préalablement à une opération de requalification de la voirie.

Début des travaux : 10 avril 2023

Durée des travaux : 6 mois (hors aléas et intempéries)

+d'informations

Régies de l'Eau et de
L'Assainissement
04.76.59.58.17

Bureau d'études
ALP'ETUDES
04 76 35 39 58

Entreprise de travaux
CONVERSO :
04 76 72 52 11

Consciente des désagréments occasionnés, Grenoble Alpes Métropole vous remercie pour votre compréhension.

Préalablement à une opération de requalification de la voirie, les Régies de l'eau potable et de l'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole engagent des travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées sur la rue Marcel Paul, entre l'avenue du Pavillon et le chemin du Boutey.

Une première phase de travaux débutera depuis l'avenue du Pavillon jusqu'à l'avenue des Condamines. La seconde phase de travaux aura lieu entre l'avenue des Condamines et le chemin du Boutey.

Les travaux démarreront 10 avril 2023 pour une durée prévisionnelle de 6 mois (hors aléas et intempéries).

La circulation sur la rue Marcel Paul sera maintenue en alternat pendant cette période.

La collecte des déchets sera maintenue en porte à porte. Néanmoins, vous devrez déplacer vos bacs hors de l'emprise du chantier lorsque la zone de travaux sera devant votre accès.

Vous trouverez au dos de la présente note d'information, un plan de localisation des travaux.

En cas de problème d'accès à votre propriété, vous pouvez contacter directement l'entreprise sur place ou, si besoin, au numéro suivant : **04 76 72 52 11**

CIVIPOLE à Champ-sur-Drac

Un quiz a été inséré dans ce numéro de Confluences. Il s'agit d'un questionnaire réalisé par l'association CIVIPOLE afin de mieux appréhender vos connaissances du rôle de la métropole. L'association sera présente avec un stand au Forum des associations le samedi 9 septembre. En attendant de les rencontrer en chair et en os, présentons l'association et ses objectifs.

Connaître les projets de l'agglomération et participer à leur élaboration

Nous habitons dans une commune, un hameau, un quartier ; nous sommes tous amenés à nous déplacer (travail, commerces, loisirs...) ; nous sommes demandeurs d'équipements sportifs et culturels ; nous souhaitons préserver les espaces agricoles et naturels... Beaucoup de questionnements et de propositions que seuls nous ne pouvons faire entendre auprès d'interlocuteurs responsables qui sont à des niveaux plus lointains : communes, agglomérations, région urbaine, département, région voire Etat (préfet).

Être force de proposition en regroupant les associations de quartier

S'intéressant aux questions d'aménagement, de cadre de vie et de gestion de proximité dans le cadre du développement durable, CIVIPOLE est un lieu relais de la parole des habitants auprès des élus et des techniciens.

CIVIPOLE souhaite contribuer à la vie démocratique de l'agglomération pour une vraie concertation entre élus, techniciens et habitants ! Association loi 1901, créée par les associations et unions de quartier de l'agglomération grenobloise, en 1999, CIVIPOLE a souhaité rassembler le plus largement possible les associations d'habitants pour être force de proposition.

S'informer et favoriser échanges et concertation

Démocratie Participative, réforme territoriale, développement économique et social, déplacements urbains, problèmes de santé, risques majeurs, pollution de l'air, connaître les projets de l'agglomération et participer à leur élaboration... sont autant de thèmes pour lesquels CIVIPOLE organise des réunions et informe les habitants.

CIVIPOLE
Les Associations d'Habitants de Grenoble-Alpes Métropole



Infos mairie

ÇA BOUGE : DÉPART

La municipalité annonce avec regret le départ de Christine Rey, policière municipale depuis le 1^{er} mai 2012 à Champ-sur-Drac. Le 1^{er} avril dernier elle a pris ses nouvelles fonctions sur la commune de Monestier-de-Clermont. Après les mairies de La Tronche, Grenoble et Claix, Christine est arrivée dans notre ville en 2012 où elle a assuré son service seule jusqu'à l'intégration de la commune dans la police pluricomcommunale de Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac et Jarrie en septembre 2019. Nous la remercions pour ces nombreuses années au service des habitants du territoire et lui souhaitons une excellente continuation de carrière. La commune est en train de faire le nécessaire pour assurer son remplacement.



Christine Rey,
départ de la
policière municipale
de Champ-sur-Drac
officiant depuis 2012
dans la commune



PARTICIPATION CITOYENNE

Bien que la sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité ainsi qu'à l'adoption d'une posture de vigilance face aux événements ou comportements inhabituels.

Pour ce faire, la Ville de Champ-sur-Drac a décidé de s'inscrire dans la démarche de «participation citoyenne», une démarche partenariale de proximité en mobilisant ses élus et ses habitants.

Ainsi, le 10 mars dernier se déroulait la présentation du nouveau dispositif qui remplace celui des "Citoyens vigilants" de la commune.

C'est en présence du maire Francis Dietrich et de l'adjoint à la sécurité Gaby Vittinger que la gendarmerie a présenté le nouveau cadre de cette participation citoyenne aux personnes qui se sont déjà portées volontaires pour l'intégrer.

Si la démarche ressemble beaucoup à la précédente, axée principalement sur les cambriolages, celle-ci est axée plus généralement sur ce qui touche aux atteintes aux biens. Être présent dans tous les quartiers de la commune, tel est le challenge de la Ville.

Fin avril, le groupe des citoyens intégrant la démarche a été validé et les modalités d'application présentées.



LES DÉLIBÉRATIONS

Vous pouvez consulter toutes les délibérations qui ont été votées depuis 2018 sur le site Internet de la mairie www.ville-champsurdrac.fr, dans la rubrique : "Vie municipale".

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque Français de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, muni d'une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport), du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. Le recensement citoyen doit se faire à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit. Cette démarche est personnelle et obligatoire, elle vous permettra :

- d'obtenir une attestation de recensement, pour toute inscription à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou à un concours administratif en France, avant l'âge de 18 ans,
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Renseignements auprès de votre mairie :
affaires.generales@ville-champsurdrac.fr
04 76 68 48 86
www.service-public.fr

PERMANENCE GENDARMERIE

Dans le cadre de l'accueil en mobilité et du #AllerVers, la gendarmerie de Vizille sera présente le jeudi 8 juin de 14h à 16h, Salle du Conseil Municipal à Champ-sur-Drac. Des plaintes pour des faits sans gravités pourront être déposées à ce moment-là.

PASSEPORT / CARTE D'IDENTITÉ : RAPPEL

La mairie de Champ-sur-Drac n'est pas équipée de dispositif de recueil de demandes de Cartes Nationales d'Identité et de Passeports. Ainsi nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la ville pour trouver la liste des communes disposant du dispositif. Nous vous rappelons qu'une prise de rendez-vous est obligatoire avec une commune habilitée afin de pouvoir déposer votre demande. L'attente pour obtenir un rendez-vous peut être longue (plusieurs mois), en cas de départ à l'étranger, nous vous conseillons d'anticiper votre prise de rendez-vous.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- LOMBARD COLANGELO Noa
LE 12 NOVEMBRE 2022
- KHELADI DOMENGET Aksel
LE 09 DECEMBRE 2022
- DIMANCHE Sasha
LE 19 JANVIER 2023

MARIAGES

- DOLLÉ Franck et SEMALI Ouahiba
LE 11 FEVRIER 2023

DÉCÈS

- FIAT veuve WORONKOWICZ Francine
LE 28 NOVEMBRE 2022
- CARVALHO Benjamin
LE 13 DECEMBRE 2022
- LINDEPERG veuve DUCOLI Madeleine
LE 06 JANVIER 2023
- BROUSSE Bernard
LE 08 JANVIER 2023
- BARNABO-POLO Jean
LE 31 JANVIER 2023
- FERRIOL veuve ASTORGUE Gisèle
LE 11 FEVRIER 2023
- LAURICELLA épouse MASSERA Rosa
LE 12 FEVRIER 2023
- MASÉGOSA José
LE 12 OCTOBRE 2022
- RAOUD José
LE 13 MARS 2023
- TARDY René
LE 21 MARS 2023

Retour en images



22 février - Cyrielle Chatelain, député de notre circonscription, était en visite à Champ-sur-Drac. Les jeunes de l'AJC lui ont fait découvrir notre ville.



10 mars - Pierre Thevenoux, l'étoile montante du one man show, accompagné de l'équipe culture lors de son passage très apprécié à l'Espace Culturel Navarre.



Vacances de février - La boulangerie Nivon a accueilli nos chenillards de l'action jeunesse pour un atelier pâtisserie.

8 Avril - : le safari pêche organisé par l'USJC Rugby au Plan d'eau fut un réel succès !



19 mars - Cérémonie du cessez le feu de la Guerre d'Algérie : le maire, Francis Dietrich et Christine Rey, policière municipale, pour sa dernière cérémonie à Champ-sur-Drac.



25 mars - Carnaval du Sou des écoles : après deux reports à cause d'une mauvaise météo, les jeunes chenillards ont pu finalement fêter dignement le carnaval !



25 février - Le spectacle cabaret offert par le CCAS à nos aînés a affiché complet ! un goûter convivial s'est déroulé après le spectacle.

22 février - les représentants de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat sont venus présenter leurs propositions à la salle Navarre lors de la réunion publique ouverte à toutes les communes du sud de la métropole.



9 mars - En ce début d'année, la médiathèque propose des ateliers LSF pour les 0-3 ans «Bébé signe», une expérience riche pour nos petits bouts !

30 mars - Jean-Louis Cattani notre adjoint à l'environnement et au développement durable s'est rendu à Grenoble Alpes Métropole pour signer la Charte Plan air énergie métropolitain voté au conseil municipal de novembre 2022.



Expressions politiques

Avec vous, construisons demain !

DÉVELOPPER LES CHEMINEMENTS DOUX

La création de cheminements doux permettant et favorisant le déplacement des piétons et des vélos est un des engagements de la majorité municipale, présentés à vos suffrages en 2018 et 2020 ; engagements pour lesquels nous avons été majoritairement élus.

Il s'agit :

- de désenclaver certains quartiers ; une analyse montre que notre ville comporte beaucoup de voiries aboutissant à une impasse.
- de réduire les déplacements en voiture.
- de sécuriser les déplacements entre les différents quartiers et lieux d'utilités publiques (commerces, écoles, médiathèque etc...).
- de moins polluer l'atmosphère et préserver notre environnement.
- de générer des contacts humains, améliorant le bien vivre ensemble.

Le conseil municipal du 06 mars 2023 a voté une délibération engageant une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant la création d'un cheminement piéton entre l'avenue du pavillon et une impasse des Condamines. Un projet engagé il y a 7 ans sous un mandat précédent ! Il est bon de rappeler qu'une élue de l'opposition actuelle était alors (comme le conseil unanime) favorable à ce projet et à cette procédure de DUP. Mais sans doute qu'être désormais dans l'opposition permet polémiques et changements d'opinions ! ...

Cette procédure permettra sans doute à la ville de débloquent une situation pour un aménagement nécessaire dans l'intérêt général. Dans notre ville ces dernières années des cheminements ont été créés. Autour du plan d'eau, reliant le Grand Verger au Chemin des Gonnardières ; dans la Chênaie, entre les HLM Léo Lagrange, l'avenue du Pavillon, la Mairie et la boulangerie ; rue Delestraint, entre l'avenue du Pavillon et l'Avenue Louis Colmard ; le long de l'Avenue du Pavillon ; dans les Coteaux et le Connexe...

Avec la Métropole profitant des travaux rue Marcel Paul, un trottoir sera élargi permettant enfin un cheminement sécurisé. D'autres projets sont en réflexion : rue Marcel Paul côté sud après Le Grand Verger ; mais aussi entre le hameau de Combe et le Village à l'écart de la route.

Tout cela s'inscrit parfaitement dans le Plan Air Climat Métropolitain et dans le Plan de Déplacement Urbain de la Métropole... Bien loin des polémiques.

L'équipe de Majorité "Avec vous construisons demain".

Champ Autrement, agissons ensemble

UNE MAJORITÉ ÉCOLO ... DE LA PAROLE AUX ACTES

La majorité présente dans le dernier Confluences sa charte communale d'engagement en soutien du Plan Climat Métropolitain.

Si la ville indique bannir l'utilisation de pesticide, elle n'aura effectivement pas beaucoup de souci avec le terrain synthétique, les tennis et les cimetières... Mais qu'en est il des terrains agricoles ? Ils enserrant les habitations ce qui nécessiterait d'avoir un dialogue avec les agriculteurs concernés. Cela constitue d'ailleurs un engagement de l'équipe actuelle qui, pour le bien être de tous dit également vouloir préserver le foncier agricole et appuyer la transition vers une agriculture plus écologique (sic).

Quant à la participation de la ville aux projets de la qualité de l'air et son adhésion à la Zone à Faible Emission c'est un peu marcher sur des oeufs bio tant le risque de mécontentement des artisans et des particuliers, obligés de changer de véhicule pour rentrer dans ces zones, va se cristalliser avec les prochaines échéances qui se profilent dès 2023 . Que la ville se dote de véhicules propres au nom de l'exemplarité est nécessaire, mais l'argument est un peu facile quand ces véhicules sont payés par les impôts du contribuable et que ce même contribuable sait qu'il aura bien du mal à changer le sien.

Une autre proposition de la majorité concerne les mobilités douces en précisant : « ... l'un des moyens les plus sûrs à favoriser est les transports en commun » mais que « le véhicule individuel reste encore la norme ». Bien obligé aussi parfois M. le Maire quand on supprime le bus scolaire de Combe et que plusieurs familles doivent véhiculer leurs enfants A/R à l'école !

De même, la création d'un cheminement doux reliant l'avenue du pavillon au quartier des Gonnardières (dont le réel besoin des habitants reste à vérifier) sous la pression de l'expropriation est une méthode bien particulière pour une commune adhérent à une métropole apaisée !

L'adjoint à l'environnement a beau dire : « ...les concitoyens doivent rester associés à cette démarche... ». Oui, cela coule de source limpide et pure, mais le dire n'est pas le faire. Ce que les élus de Champ Autrement dénoncent continuellement.

Les élus de Champ Autrement, Fabrice Deutsch, Jean-Marc Grenier, Nadège Mollard et Muriel Riou.



3, rue Malakoff, 38031 Grenoble - Cedex 01
Tél. : 04 76 59 59 59 - Fax : 04 76 42 33 43
Mel : formulaire à remplir sur le site de la METRO, rubrique contact
Site : www.lametro.fr

Déchèterie métropolitaine
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac
Tél. 04 76 68 70 94

Du 1er novembre au 31 mars :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mardi et jeudi : 13h15-17h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 :

Lundi : 9h-12h / 13h30-18h
Mardi : 13h15-18h
Mercredi : 9h-12h / 13h30-18h
Jeudi : 13h15-18h
Vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
Samedi : 9h-12h / 13h30-18h

Déchets

N° vert 0 800 500 027

Le service de collecte des déchets ménagers ne subira pas de variation les jours fériés de cette année 2023.

Exceptions : Il n'y aura pas de ramassage le 1er mai et le 25 décembre.

Eau potable

04 76 86 20 70

Régie assainissement

N° vert 0 800 500 048

Permanence de l'architecte conseil

Sur rendez-vous au 04 76 68 48 97

INFOS PRATIQUES

Affaires générales, état civil

Fermé le mercredi.

Tél. 04 76 68 48 86

affaires.generales@ville-champsurdrac.fr

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Accueil sur rendez-vous (en cas d'urgence contacter l'accueil Mairie)

Tél. 04 76 68 48 80

beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr

ou ccas@ville-champsurdrac.fr

Éducation, enfance et jeunesse

La tour des 4 saisons, rue du 8 mai 1945, Le Village

Tél. 04 76 68 73 15

vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr

Médiathèque

1, rue Général Delestraint

Tél. 04 76 68 83 82

mediatheque@ville-champsurdrac.fr

Mercredi : 9h00-12h00, 14h00-18h30 /

Jeudi : 14h00-18h30 / Samedi : 9h00-12h00

Police pluricommunale

Tél. 04 76 68 48 91 - 06 08 32 96 83

policepluricommunale.jccb@gmail.com

Urbanisme

Lundi, jeudi 9h00-12h00 / 13h30-16h45

Tél. 04 76 68 48 97

urbanisme@ville-champsurdrac.fr

PERMANENCES UNIFORMEMENT SUR RENDEZ-VOUS

M. le Maire

Le jeudi sur rendez-vous

Tél. 04 76 68 88 57

Avocate

Le samedi matin, tous les 2 mois

sur rendez-vous téléphonique

Tél. 04 76 68 88 57

Marché

Place Émile Zola

Mercredi et samedi matin

Relais Petite Enfance (RPE)

Tél. 04 76 78 89 09

rpe@lesicce.fr

La poste

Lundi : fermée / Mardi, mercredi : 9h00-11h30 /

Jeudi : 9h00-11h00 / Vendredi, samedi : 9h00-11h30

Hervé Taxi Champ

Tél. 06 71 63 06 57

taxi.alpes38@free.fr

NUMÉROS D'URGENCE

N° d'urgence européen	112
SAMU	15
Police/gendarmerie	17
Brigade de Vizille (en journée de 8h à 19h)	04 76 78 98 50
Pompiers	18
N° d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler (SAMU, pompiers, gendarmerie)	> envoyer un SMS au 114
Urgences médicales non vitales	0 810 15 33 33
Centre anti-poison	04 72 11 69 11
Dentiste de garde	04 76 00 00 66
Enfance maltraitée	119
Service spécialisé dans les violences faites aux femmes	3919
Urgence gaz	0 800 47 33 33
Eau potable	09 72 67 50 38
Urgence électricité	04 76 33 57 00
SOS Vétérinaire	04 76 47 66 66

Défibrateurs cardiaques

disponibles sur les façades extérieures des entrées principales de ces établissements : Salle Émile Zola, Gymnase, Espace Culturel Navarre, Centre de Loisirs, Chalet du plan d'eau.

Maison médicale de garde de Vizille

101, rue du 19 mars 1962 à Vizille
Sur rendez-vous - Tél. 04 76 08 47 09

Infirmières

Champ-sur-Drac
Centre social Le Lendit
Tél. 06 78 18 01 09

Saint-Georges-de-Commiers

138, rue du Sautaret
Tél. 06 31 04 76 63

Soins de nuit

Saint-Georges-de-Commiers
Tél. 07 86 82 67 71

Médecin généraliste

2, rue Lesdiguières
38560 Champ-sur-Drac
Docteur Frédérique HENRY
Du lundi au vendredi sur RDV
Tél. 04 56 14 80 90

De jeunes internes en médecine générale sont présents 2 jours par semaine.

Kinésithérapeutes

Mathilde BASSALER,
Marie-Claude HINDELANG,
Pascale WESTRELIN
39, av. Louis Colmard
Tél. 04 76 68 79 82

Ostéopathe

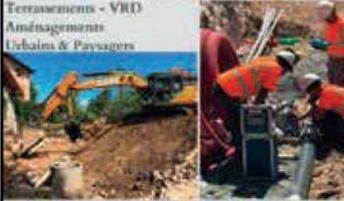
Fanny SARGIAN
Impasse des Boutassiers, ZA du Cloud
Tél. 06 81 69 14 25

Pharmacie Espié

Nicolas et Marie-Christine ESPIÉ
132, av. du Pavillon
Tél. 04 76 68 86 72

TOUTENVERT
Travaux Publics & Paysagers

Terrassements - VRD
Aménagements
Urbains & Paysagers




25 ZI La Glorieuse 38160 CHATTE
ZA Actipôle 38113 VEUREY VOROIZE
www.toutenvert.fr

Geoffrey POLIN
Création et entretien de parcs et jardins

**CHLORO
PHYLLE
PAYSAGE**

Taille de haies - Elagage
Gazon - Plantation

5, rue des Artisans - ZI
38560 Champ-sur-Drac
06 18 70 90 60
polin.paysage@gmail.com

ELECTRICITE GENERALE

**INSTALLATION
DEPANNAGE
ENTRETIEN**
Bâtiment et industrie
Chauffage électrique

**Ets
JAKUTAGE**

73, av. Georges Clémenceau
38560 Jarrie
Tél. **04 76 78 60 35**
Fax **04 76 78 69 36**
Lionel Colin 06 74 59 50 25
Thierry Jourdan 06 78 00 08 54



Artisan **Laurent FINET**
Peinture
Papier peint
Décoration d'intérieur

28, Chemin du Cloud
38560 CHAMP SUR DRAC
Tél. **04 76 75 13 17**
Port. **06 86 16 21 91**




La Pharmacie de Champ-sur-Drac

132, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac
Tél. 04 76 68 86 72
Fax 09 70 62 00 00



SARP Centre Est 24h/24
7J/7

L'assainissement au sens propre

- VIDANGE FOSSES SEPTIQUES
- DÉBOUCHAGE ÉGOÜTS
- NETTOYAGE CUVES À FIOUL
- BACS À GRAISSES
- CONTRATS D'ENTRETIEN
- INSPECTION VIDÉO



CHAMP SUR DRAC
04 76 68 78 54
sarpce.grenoble@groupe-sarp.com
DEVIS GRATUIT

Vers l'Arbre
Paysagiste Elagueur



64, rue des Forges
38220 VIZILLE
Tél/Fax : 04 76 40 96 74
mail : verslarbre@free.fr
<http://verslarbre.free.fr>

Ateliers Peyronnard
mécanique de précision

74, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac

Tél. **33(0) 4 76 68 88 61**
Fax **33 (0) 4 76 68 89 15**

mail :
contact@atelierspeyronnard.com

Laurent Godard
Entreprise

**Fenêtres - Volets roulants
Portes de garage - Portails
Stores - Vitrierie**

350, rue Général de Gaulle
38220 Vizille
04 76 78 87 92
www.laurentgodard.fr



Avançons ensemble vers
votre projet immobilier

Martine REBORA
Conseillère immobilier
06 89 65 23 99
martine.rebora@iadfrance.fr

Champ-sur-Drac, Jarrie,
Vizille, Grenoble et alentours

iadfrance.fr

Hervé Taxi

Commune de stationnement :
Champ-sur-Drac

06 71 63 06 57
taxi.alpes38@gmail.com



VOUS SOUHAITEZ UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS CONFLUENCES ?

Contactez le service communication : communication@ville-champsurdrac.fr